

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUREAU DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA REVALORISATION DE L'OPERATION « ACQUISITION GLOBALE D'EQUIPEMENTS SPECIAUX » SUR LE CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence devenue Métropole mène sur le périmètre du Conseil de territoire Marseille Provence un programme de développement d'équipement de collecte spéciaux comprenant d'une part les dispositifs enterrés et d'autre part les équipements de collecte latérale mono opérateur.

C'est dans ce cadre qu'a été créé l'opération 2015113100 relative à la fourniture, les travaux et la maîtrise d'œuvre nécessaire à l'implantation de ces dispositifs spécifiques.

La mise en place de conteneurs enterrés dans de nombreux projets de requalification pluriannuel du centre-ville de Marseille (aménagement du Jarret ; du cours Lieutaud, du Boulevard Urbain Sud) et des communes du conseil de territoire Marseille Provence (La Ciotat, Ensues, Allauch,...) nécessite de revaloriser l'autorisation de programme initial.

Ainsi, l'autorisation de programme initiale d'un montant de 2 400 000 euros TTC doit être revalorisée de 1 000 000 d'euros, ce qui porte cette autorisation de programme à un montant total de 3 400 000 euros TTC sur les deux prochaines années. Egalement,, la fin de cette opération initialement prévue en 2023 est modifiée : elle prendra fin en 2020.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 2.024.573.66 euros TTC

2019 : 624.456 euros TTC

2020 : 750.970.34 euros TTC